AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (6)ItemJean-Baptiste André Godin à Arthur Chevalier, 27 octobre 1862

Jean-Baptiste André Godin à Arthur Chevalier, 27 octobre 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation2 p. (379r, 380v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Arthur Chevalier, 27 octobre 1862, consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42083

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>27 octobre 1862</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Chevalier, Arthur (1830-1874)</u>
Lieu de destinationParis

Description

RésuméSur l'achat d'un matériel photographique propre à photographier les appareils de la manufacture Godin-Lemaire. Godin justifie auprès d'Arthur Chevalier qu'il lui a retourné immédiatement le matériel après essai : il avait fait des essais de photographie par un photographe compétent avec un objectif de 80 mm sur plaques de 18×24 cm et il avait obtenu des épreuves au 500 et au 500 et al grandeur de l'objet avec des rétrécissements prononcés dans les parties fuyantes ; il a constaté qu'avec l'objectif de 500 mm de Chevalier, meilleur que son objectif

universel pour plaques de 24×30 cm, il n'a pas obtenu d'amélioration. Godin voudrait éviter un litige avec Chevalier après l'envoi d'une nouvelle chambre par ce dernier et préférerait s'entendre à Paris avec lui sur le matériel pouvant le satisfaire.

Mots-clés

<u>Fonderies et manufactures "Godin", Photographie</u>

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 24/10/2023

Quise le 24 6 600 1862 Monavier Sorthur indapir asant de sous demander un appared grown to photographic des sopts de mon indus. parties fait faire virtors shais par en photogra comprisant are an sayetif in so my sur pe de 14/24 et jarais obfine des spreuses qui pour avive la dimension que je hur discrais loit 1/2 ou 1/2 de lobet comme pe vous lui fai observe avaient dis retries um ento trope facto Jans les parties Juegan les a la luture de Notre prospectus a totre objetif dit unishrad spirant our glagur de 24/30 me parent devous remption to usual tions if me demblait que processes cer moins obtinire des phologres phier women all que for dones ai endorger que son oblimus der pilagues de ut dominaise. po possis la question of sous me diany que les homes descendración ducido, reservisor e point de pe penerio a premier to a plus grand a nital que pour faire more mina di fu la prograio a proposo, mais au her in house dans fimage une amiliares mon objectif de to my po now que oblinin ave dofe he mimes regultato tout on spireant aske bes derives comme toke estataque lindigue it les display fort o the waver mem un duel durke sons que procede du resustat attenda, cette esperience

Lour me qua for un phatain dous twartery of p Nous lai retourne trop det mais je navais and haison power attender it objectif distant muna chay Nous que where moi quisquit detait vous remin of you parseis to wies toute prite que auter with la chambre that outer que ul pe me pour sais mines faire que de remettre le la in latet on who metant arrish it down to rumelle en attendant que se puede soir sos objets plan dit my avait we double difference dans doller inton quin peu plus su moins de demension a vision a to light to retour a down fain the mointre mais in prisines de la guande diffe des images obtinues per visint que loketty ne rampher pas enise le but, pe me paisons me mices fain que faire atte trufication a sais austo. que pe le pourroi et ismone matgre ma dimande Nous marry vagidie une suthe chambre que alle horas if est bien graturel que pe frass un choia in toutes choses faites pour ather insulate it que sobre endon to renter are greand wought, joi shouli a down mons in with owner to dispositions winistantes don't se toupours annima po dirrais also sagret que tous in compriseing pas teatention it que nos sutations warmed a douffeer dun matentinda que vous plus que mon Your pourling wither a vous askey! fait plus dathertes a ma demande, who are swit par importion que pe down prenne an apparell a me consineme de a methy in main quan pivai sous soire Swither agree Monsieur mes citatis